

Les Commissaires des courses doivent mettre en œuvre tous les moyens possibles pour entendre la ou les personne(s) responsable(s) de l'infraction susceptible d'être sanctionnée(s).

AVANT LA COURSE

CONTRÔLE DES COULEURS

| MOTIF | SANCTION |
|---|---|
| Couleurs autres que celles enregistrées | 30 € à 60 € à l'entraîneur (conseillé 60 €) |

JOCKEY ETRANGER

Sur présentation de la licence, les Commissaires des courses doivent remettre un exemplaire, en anglais ou dans une autre langue, des principales dispositions applicables sur l'hippodrome.

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

| MOTIF | SANCTION |
|---|--|
| Non présentation du document d'accompagnement | <u>Course à réclamer</u> : INTERDICTION DE PARTICIPER A L'EPREUVE <u>Autre course</u> : 50 € à l'entraîneur + vérifier les vaccinations sur INFONET* |
| Vaccinations Non Conformes (VNC) | INTERDICTION DE PARTICIPER A L'EPREUVE + 30 € d'amende à l'entraîneur |

*CONTRÔLE DES VACCINATIONS SUR INFONET

ATTENTION : les informations portées sur le document d'accompagnement priment sur les déclarations INFONET.

Contrôle des vaccinations sur INFONET (si non présentation du document d'accompagnement) :

| DECLARATION INFONET | DECISION |
|------------------------|---|
| « OK » ou « OK_LIMIT » | Le cheval participe à l'épreuve. L'entraîneur doit communiquer, dès le lendemain impérativement , la copie de la page des vaccinations au siège de la SECF à courses@letrot.com ou par fax : 01.49.77.17.03 |
| Autre | INTERDICTION DE PARTICIPER A L'EPREUVE Sauf si l'entraîneur communique aux Commissaires des courses la page des vaccinations 60 minutes avant le départ de l'épreuve. |

TENUE DE COURSE

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|--|---|--|
| Absence du port d'un gilet conforme (EN 13158 ou CE 1621-2) | 300 € Récidive sous 60 jours : 600 € + 2 jours | 8 jours Récidive sous 60 jours : 15 jours |
| Absence du port d'un casque conforme (EN 13184/2017 ou VG1 01.040 2014-2012) | 300 € Récidive sous 60 jours : 600 € + 2 jours | 8 jours Récidive sous 60 jours : 15 jours |
| Absence d'une tenue propre et correcte | 2 jours | 4 jours |
| Séance d'échauffement sans casaque (combinaison acceptée) au-dessus du gilet | 4 jours | 8 jours |

CHANGEMENT DE MONTE SOLLICITE SUR HIPPODROME

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|---|---------------------------------------|--|
| Jockey déclaré sur plusieurs hippodromes | 150 € + 4 jours | 8 jours |
| Jockey non disponible sans motif valable admis par les Commissaires | 75 € (150 € en cas de Pari Evénement) | 2 jours (4 jours en cas de Pari Evénement) |
| Entraîneur ne s'étant pas assuré de la disponibilité d'un jockey | 150 € à l'entraîneur | |

NB : Les sanctions ci-dessus sont à multiplier par le nombre de monte concernée dans la réunion de courses.

EQUIPEMENTS INTERDITS

Tout équipement dont la liste est publiée en Annexe IX du Code des courses au Trot est **strictement interdit** dans toutes les épreuves régies par ledit Code (séances d'échauffement et de qualifications incluses)

| MOTIF | SANCTION |
|---|---|
| Équipement constaté avant l'entrée en piste du cheval | L'équipement doit être retiré |
| Équipement constaté après son utilisation | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} infraction : 200 € d'amende à l'entraîneur - 2^e infraction : 500 € d'amende à l'entraîneur - 3^e infraction : 1.000 € d'amende à l'entraîneur |

Pour une telle infraction, la notion de récidive s'étend indéfiniment.

En cas de blessure constatée, le cheval concerné est exclu pour une durée qui ne peut être inférieure à 15 jours.

SEANCE D'ECHAUFFEMENT

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|---|---------|-------------------------------------|
| Allure rapide dans le sens inverse du sens de la course | 2 jours | 4 jours |

GARDE-BOUE

| MOTIF | SANCTION |
|--|---------------------------------------|
| Non respect de l'obligation, par les Commissaires, d'équiper les sulkys de garde-boue en cas d'intempéries | 150 € d'amende à l' entraîneur |

SORTIE TARDIVE/ENTREE TARDIVE EN PISTE

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEY et AMATEURS |
|---|------------------------------|------------------------------------|
| <u>Sortie tardive</u> suite à une séance d'échauffement ou <u>Entrée tardive</u> en piste d'un concurrent (après le signal des 3 minutes) | 50 € à 75 € (conseillé 50 €) | 2 à 4 jours (conseillé 2 jours) |

CHEVAUX DEFERRES

| MOTIF | SANCTION |
|--|--|
| Ferrure non en adéquation avec la déclaration de partant constatée après la course | Disqualification + 500 € d'amende à l' entraîneur |

RAPPEL : Les Commissaires des courses ont la possibilité, en cas de force majeure, de rendre obligatoire la ferrure pour tous les concurrents d'une course ou d'une réunion.

PRESENTATION DEVANT LE PUBLIC

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|---|--------------------------------|-------------------------------------|
| Sur les hippodromes ne disposant pas de rond de présentation : concurrent n'étant pas passé devant les tribunes en se rendant au départ lors de son entrée en piste | 50 € (75 € en cas de récidive) | 2 jours |

CHEVAUX TENUS EN MAINS DANS LES AIRES DE DEPART

| MOTIF | SANCTION |
|--|---|
| Les concurrents tenus en main dans les aires de départ, <u>après autorisation des Commissaires des courses</u> , doivent rentrer en piste, non tenus derrière les autres concurrents | Non respect de cette disposition : 75 € d'amende à l' entraîneur |

COMPORTEMENT DU CHEVAL

| MOTIF | SANCTION |
|----------------------------------|---|
| Comportement dangereux du cheval | Selon le comportement : - Avertissement à l'entraîneur - 15 jours d'exclusion pour le cheval - 1 mois d'exclusion pour le cheval |

LE DEPART

Les nouveaux commandements conformes à l'enregistrement agréé par la SECF doivent, seuls, être utilisés.

RETARD DES OPERATIONS

| MOTIF | JOCKEYS et AMATEURS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Retard sans reprise du départ | 50 € + 2 jours | 4 jours |
| 3 retard dans une période de 60 jours | 8 jours | 15 jours |

Les sanctions sont doublées dans les courses de Groupe 1 et les EVENEMENTS

ERREUR DE POTEAU DE DEPART

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|----------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| Erreur de poteau de départ | Disqualification + 4 jours | Disqualification + 8 jours |

NB : Si l'erreur est constatée avant la validation du départ, celui-ci doit être repris et le responsable est sanctionné selon la situation soit pour un retard des opérations, soit par un retard caractérisé ayant entraîné la reprise du départ.

BRETELLES (si échelon unique) / INSUBORDINATIONS

| Infraction dans une même course | 1 ^{ère} infraction | 2 ^e infraction | 3 ^e infraction |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| JOCKEYS / AMATEURS | 50 € + 2 jours | 150 € + 4 jours | 500 € + 6 jours |
| APPRENTIS / LAD-JOCKEYS | 4 jours | 8 jours | 15 jours |

Les sanctions sont doublées dans les courses de Groupe 1 et les EVENEMENTS.

| MOTIF | JOCKEYS et AMATEURS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS |
|--|---------------------|-------------------------|
| 3 insubordinations, bretelles dans une période de 60 jours | 8 jours | 15 jours |

DEPARTS

| | JOCKEYS | AMATEURS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS |
|---|---|---|---------------------------------|
| DEPART "AUTOSTART" | | | |
| Concurrent ne venant pas derrière les ailes de l'autostart | 50 € à 100 € (conseillé 75 €) | 50 € à 100 € (conseillé 75 €) | 2 à 4 jours (conseillé 2 jours) |
| Reprise départ ou Retard caractérisé avec reprise du départ | 1% du 1 ^{er} Prix + 2 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 1% du 1 ^{er} Prix + 4 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 4 jours |
| 2 reprises départ provoqués par un jockey dans la même course | 1% du 1 ^{er} Prix + 15 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 1% du 1 ^{er} Prix + 1 mois (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 1 mois |
| 3 Reprises départ en 60 jours | 1% du 1 ^{er} Prix + 8 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 1% du 1 ^{er} Prix + 15 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 15 jours |
| Reprise départ Quinte+ | 2% du 1 ^{er} Prix + 2 jours | | 8 jours |
| Reprise départ Groupe 1 | 1% du 1 ^{er} Prix + 4 jours | | 8 jours |

Un concurrent ne se trouvant pas à la place qui lui a été assignée derrière l'autostart (inversion des places), qu'il soit en première ou en seconde ligne, a pour conséquence la reprise du départ et doit être sanctionné comme tel.

En cas de défection d'un ou plusieurs concurrents, les suivants immédiats **doivent conserver leur place et leur rang respectifs**. En cas d'infraction, le départ doit être repris et sanctionné comme tel.

| | JOCKEYS | AMATEURS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS |
|--|--|--|--|
| DEPART "ELASTIQUE" ET "CELLULES" | | | |
| Concurrent qui volte avant d'avoir atteint l'extérieur de la piste OU qui gêne un autre concurrent en voltant trop tôt | 2 jours | 4 jours | 4 jours |
| Déclenchement prématuré de l'élastique sans reprise départ OU franchissement de la première cellule | Dans une période 60 jours : - 1 ^{ère} infraction : avertissement - 2 ^e infraction : avertissement - 3 ^e infraction : 0,5% du 1 ^{er} Prix (minimum 30 € - maximum 1 000 €) | Dans une période 60 jours : - 1 ^{ère} infraction : avertissement - 2 ^e infraction : avertissement - 3 ^e infraction : 0,5% du 1 ^{er} Prix (minimum 30 € - maximum 1 000 €) | Dans une période 60 jours : - 1 ^{ère} infraction : avertissement - 2 ^e infraction : avertissement - 3 ^e infraction : 2 jours |
| Reprise départ ou Retard <u>caractérisé</u> avec reprise du départ | 1% du 1 ^{er} Prix + 2 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 1% du 1 ^{er} Prix + 4 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 4 jours |
| 2 reprises départ provoqués par un jockey dans la même course | 1% du 1 ^{er} Prix + 15 jours (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 1% du 1 ^{er} Prix + 1 mois (minimum 50 € - maximum 2 000 €) | 1 mois |
| 3 Reprises départ en 60 jours | 1% du 1 ^{er} Prix + 8 jours (minimum 50 €) | 1% du 1 ^{er} Prix + 15 jours (minimum 50 €) | 15 jours |
| Reprise départ Quinte+ | 2% du 1 ^{er} Prix + 2 jours | | 8 jours |
| Reprise départ Groupe 1 | 1% du 1 ^{er} Prix + 4 jours | | 8 jours |
| Reprise départ Prix d'Amérique ou Prix du Cornulier | 1% du 1 ^{er} Prix + 8 jours (1 mois pour une deuxième reprise) | | 15 jours (2 mois pour une deuxième reprise) |

LA COURSE

INCIDENTS, RALENTISSEMENTS, CHANGEMENT DE LIGNE (Art. 70)

A la suite d'un tassement, d'une faute d'allures, d'un ralentissement, d'un changement de ligne... :

| JOCKEYS | ACTION NON INTENTIONNELLE | ACTION INTENTIONNELLE |
|-------------------------------------|--|---|
| Action non dangereuse | - 1 ^{ère} infraction : avertissement - 2 ^e infraction : 2 jours | _____ |
| Action dangereuse Sans chute | - 1 ^{ère} infraction : 2 à 4 jours - 2 ^e infraction : 4 à 8 jours - 3 ^e infraction : 8 jours à 1 mois | - 1 ^{ère} infraction : 4 à 8 jours - 2 ^e infraction : 8 à 15 jours minimum |
| Action dangereuse Avec chute | - 1 ^{ère} infraction : 8 à 15 jours - 2 ^e infraction : 15 jours à 1 mois | - 1 ^{ère} infraction : 1 mois minimum |

| APPRENTIS / LAD-JOCKEYS / AMATEURS | ACTION NON INTENTIONNELLE | ACTION INTENTIONNELLE |
|-------------------------------------|--|--|
| Action non dangereuse | - 1 ^{ère} infraction : 2 jours - 2 ^e infraction : 4 jours | _____ |
| Action dangereuse Sans chute | - 1 ^{ère} infraction : 4 à 8 jours - 2 ^e infraction : 8 à 15 jours - 3 ^e infraction : 15 jours à 1 mois | - 1 ^{ère} infraction : 8 à 15 jours - 2 ^e infraction : 15 jours minimum |
| Action dangereuse Avec chute | - 1 ^{ère} infraction : 15 jours à 1 mois - 2 ^e infraction : 1 mois | - 1 ^{ère} infraction : 1 mois minimum |

NB : La récidive s'apprécie sur une période de 60 jours glissants.
Les sanctions sont doublées dans les courses de Groupe 1.

Tout changement de ligne / ralentissement d'un cheval provoquant **une gêne déterminante à partir de la moitié du dernier tournant**, matérialisé par un piquet de couleur rouge entraîne, selon le cas, la **disqualification ou le déclassement**.

Toute manœuvre qui entraîne la **disqualification ou la rétrogradation** d'un concurrent est sanctionné par une **interdiction de monter de 4 jours** (8 jours pour les apprentis / lad-jockeys et amateurs).

Tout concurrent qui, volontairement, ne conserve pas sa ligne pendant le parcours pour empêcher la progression normale d'un ou plusieurs autres concurrents, est sanctionné par une interdiction de monter de 2 jours (4 jours pour les apprentis / lad-jockeys et amateurs). Pénalité doublée en cas de récidive (appréciée sur une période de 60 jours glissants)

EMPIETEMENT (Art. 67 § II)

La piste de dégagement est matérialisée par des piquets de couleur blanche espacés de **20 mètres** dans les lignes droites et de **10 mètres** dans les tournants. Le premier et le dernier piquet du dernier tournant sont de couleur jaune.

Tout empiètement sur la piste de dégagement ou sur la bordure de piste doit être jugé de la façon suivante :

| | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|--|---|--|
| Plus de 3 piquets pendant le parcours | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} infraction : Avertissement - 2^e infraction : 2 jours - 3^e infraction : 4 jours | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} infraction : 2 jours - 2^e infraction : 4 jours - 3^e infraction : 8 jours |
| *Plus de 3 piquets dans le dernier tournant (piquets jaunes compris) | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} infraction : disqualification + 2 jours - 2^e infraction : disqualification + 4 jours - 3^e infraction : disqualification + 8 jours | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} infraction : disqualification + 4 jours - 2^e infraction : disqualification + 8 jours - 3^e infraction : disqualification + 15 jours |
| *Au moins 1 piquet dans la ligne droite d'arrivée** | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} infraction : disqualification + 2 jours - 2^e infraction : disqualification + 4 jours - 3^e infraction : disqualification + 8 jours | <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} infraction : disqualification + 4 jours - 2^e infraction : disqualification + 8 jours - 3^e infraction : disqualification + 15 jours |

NB : La récidive s'apprécie sur une période de 60 jours glissants.

Quelle que soit la partie du parcours où un empiètement a lieu, les Commissaires doivent déterminer si celui-ci est dû à la gêne d'un autre concurrent. Dans ce cas, il convient d'appliquer la sanction adéquate (changement de ligne) au jockey responsable, sans disqualification.

S'il est constaté, à l'appréciation des Commissaires, que le jockey a fait tout son possible pour maintenir son attelage ou son cheval sur la piste, l'exclusion de ce dernier, pour une période qui ne peut être inférieure à 15 jours, peut être prononcée, en raison de son comportement, en lieu et place de la mise à pied du jockey.

**Pour les chevaux non classés, les Commissaires doivent apprécier la faute commise (intentionnelle ou non intentionnelle) et les conséquences d'une telle action.*

Pour les infractions commises dans le dernier tournant et la ligne droite d'arrivée, sans incidence sur le déroulement de la course, les Commissaires peuvent appliquer le barème en vigueur pour le reste du parcours :

Cheval : Pas de disqualification

Jockey : avertissement pour la première infraction et interdiction de monter en cas de récidive sur une période de 60 jours.

*** La disqualification du cheval qui empiète au moins 1 piquet dans la ligne droite d'arrivée n'est prononcée que si le mouvement lui a permis de prendre un avantage, ou s'il a permis à un de ses concurrents d'obtenir un meilleur classement (+ 8 jours d'interdiction de monter).*

Disqualification pour allures irrégulières

Un cheval est disqualifié :

- lorsqu'il prend ou conserve, au galop ou à l'amble, un avantage déterminant sur ses concurrents,
- lorsqu'il effectue, quel que soit le nombre de fautes, 15 foulées dans l'une de ces allures avec une rigueur accrue et progressive en fin de parcours,
- lorsqu'il effectue une foulée au galop ou à l'amble dans la dernière partie du parcours matérialisée par un panneau signalétique rouge et blanc (implanté à 200 mètres du poteau d'arrivée sur les hippodromes de 1^{ère} catégorie ou à 100 mètres pour les hippodromes classés en 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie) ou atteint ainsi le poteau d'arrivée.

Un cheval peut être disqualifié :

- lorsqu'il prend ou conserve un avantage déterminant sur ses concurrents dans une allure autre que celle du trot régulier (traquenard ou aubin),
- lorsqu'il effectue plus de 7 foulées dans l'une de ces allures (traquenard ou aubin) dans la dernière partie du parcours matérialisée par le panneau signalétique rouge et blanc.

CRAVACHE

Les Commissaires doivent apprécier la nature des coups portés et faire la différence entre une action brutale qui doit être pénalisée, quel que soit le nombre de coups portés, et une utilisation normale et habituelle envers le cheval qui peut être admise (notamment lorsqu'un cheval est sollicité sur l'encolure dans les courses au trot monté).

Dans les courses au trot monté, il est interdit, pour l'utilisation de la cravache, de lever le bras au-dessus de la ligne de l'épaule (**emploi non réglementaire**).

| JOCKEYS | 1 ^{ère} fois | 2 ^e fois | 3 ^e fois |
|---|--|---------------------|---------------------|
| Emploi abusif (+ de 7 coups dans les 500 derniers mètres dont 3 coups au maximum dans les 200 derniers mètres) OU non réglementaire | 80 € | 150 € + 2 jours | 300 € + 4 jours |
| Emploi abusif (+ de 7 coups dans les 500 derniers mètres dont 3 coups au maximum dans les 200 derniers mètres) ET non réglementaire | 150 € | 300 € + 2 jours | 600 € + 4 jours |
| Tenue non réglementaire OU modèle non homologué au trot monté | 45 € | 80 € | 150 € |
| Utilisation sur les flasques du sulky | 4 jours | | |
| Faute grave | Dossier transmis aux Commissaires de la SECF | | |

| APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS | 1 ^{ère} fois | 2 ^e fois | 3 ^e fois |
|---|--|---------------------|---------------------|
| Emploi abusif (+ de 7 coups dans les 500 derniers mètres dont 3 coups au maximum dans les 200 derniers mètres) OU non réglementaire | 4 jours | 8 jours | 15 jours |
| Emploi abusif (+ de 7 coups dans les 500 derniers mètres dont 3 coups au maximum dans les 200 derniers mètres) ET non réglementaire | 8 jours | 15 jours | 1 mois |
| Tenue non réglementaire OU modèle non homologué au trot monté | 2 jours | 4 jours | 8 jours |
| Utilisation sur les flasques du sulky | 8 jours | | |
| Faute grave | Dossier transmis aux Commissaires de la SECF | | |

NB : la période de récidive est calculée sur 60 jours.

APRES LA COURSE

RETOUR AUX BALANCES

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|--|----------------------------|-------------------------------------|
| Concurrent classé qui ne rentre pas aux balances | Disqualification + 4 jours | Disqualification + 8 jours |

REMISE DES PRIX

Lorsqu'une remise de prix est prévue, les jockeys concernés sont tenus de se présenter en tenue de course, avec la casaque du propriétaire du cheval

| MOTIF | JOCKEYS | APPRENTIS / LAD-JOCKEYS et AMATEURS |
|--|--|--|
| Non présentation avec la casaque du propriétaire | - 1 ^{ère} infraction : 150 € - 2 ^e infraction : 4 jours | - 1 ^{ère} infraction : 4 jours - 2 ^e infraction : 8 jours |

INCORRECTION / VOIES DE FAIT

En cas d'incorrection ou de voies de fait, la sanction doit être progressive selon le comportement, la gravité des faits et leur fréquence. La sanction en vigueur sera la mise à pied, que le fautif soit jockey, apprenti, lad-jockey ou amateur. En tout état de cause, lors de voies de fait avérées, il convient de prononcer une mise à pied d'un mois à l'encontre de l'agresseur.

INTERDICTION DE MONTER

En cas de retrait de l'autorisation de monter (mise à pied), la pénalité exprimée en nombre de jours par les Commissaires des courses s'applique au plus tôt dix jours francs après la date de cette décision sur les hippodromes soumis à leur autorité.

Lorsque l'extension de ladite décision, demandée par les Commissaires des courses, est décidée par les Commissaires de la SECF, la pénalité s'applique également au plus tôt dix jours francs après la date de cette décision.

Si un ALJ est sanctionné par une interdiction de monter inférieure à 8 jours lorsqu'il monte un cheval déclaré à l'effectif d'un entraîneur autre que celui avec lequel il est lié par contrat, il est néanmoins autorisé à monter, pendant la période d'interdiction, les chevaux déclarés à l'effectif de ce dernier.

En cas de retrait de l'autorisation de monter pour une période inférieure ou égale à 8 jours, l'intéressé est autorisé à monter dans les courses de Groupe I, II et III. En outre, ils sont autorisés à effectuer des séances d'échauffement entre les courses.

(Mise à jour : 9 Novembre 2020)